

Plan de Zonage d'Ensemble
Pièce n°2

Echelle 1/5000

ELABORATION
Soumis à Enquête Publique : du --- au ---
Approuvé par Délibération du Conseil Municipal le :
Co-approuvé par le Préfet le :

Cédric BELESTIN
Géomètre Expert DPLG
Successeur de M LACOSTE Michel
4, Place de la Garlande
32720 BARCELONNE DU GERS
Tél. : 05 62 09 40 53 - Fax : 05 62 08 42 43
cedric.belestin@geometre-expert.fr



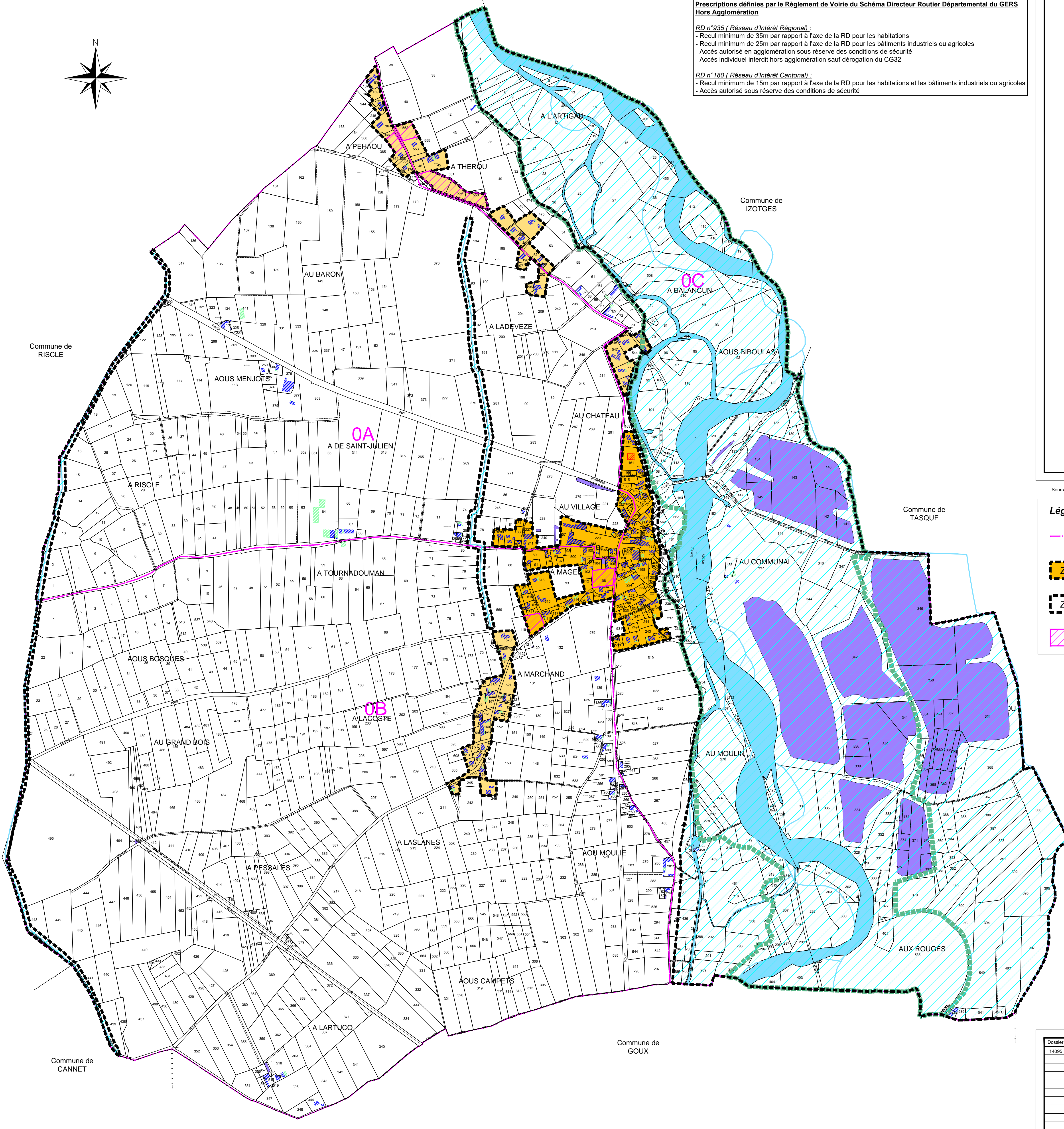
225 chemin de Pinchautret,
40 280 Bretagne de Marsac
tel 05 58 71 01 72 / 06 27 60 33 64

CARTE COMMUNALE

Prescriptions définies par le Règlement de Voirie du Schéma Directeur Routier Départemental du GERS
Hors Agglomération

RD n°935 (Réseau d'Intérêt Régional) :
- Recul minimum de 35m par rapport à l'axe de la RD pour les habitations
- Recul minimum de 25m par rapport à l'axe de la RD pour les bâtiments industriels ou agricoles
- Accès autorisé en agglomération sous réserve des conditions de sécurité
- Accès individuel interdit hors agglomération sauf dérogation du CG32

RD n°180 (Réseau d'Intérêt Cantonal) :
- Recul minimum de 15m par rapport à l'axe de la RD pour les habitations et les bâtiments industriels ou agricoles
- Accès autorisé sous réserve des conditions de sécurité



Légende Générale:

- Limite de Section Parcellaire
- Bâti dur - Bâti léger
- Construction neuve ou en cours
- ZC1 Zone constructible
- ZC2 Zone Constructible sous réserve des équipements
- ZN Zone Naturelle
- ZNi Zone Naturelle Inondable
- Zone constructible disponible 1.78ha

Dossier	Date	Désignation	Dossier	Date	Désignation
14095	10-02-14	Plan parcellaire			
	12-09-14	Réunion Diagnostic Communal			
	25-02-15	Réunion Esquisse Zonage			
	29-04-16	Réunion PA			
	15-02-17	Consultation PA			

Source : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre mise à jour 2013 - Orthophotos 2008